

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2011 - Décision modificative n°6 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 6, qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	602.620,15	1.581.201,99	356.823,54	1.125.005,38	245.796,61	456.196,61
Section de Fonctionnement	1.910.131,31	1.910.131,31	1.535.350,00	1.745.750,00	374.781,31	164.381,31
<b>TOTAUX</b>	<b>2.512.751,46</b>	<b>3.491.333,30</b>	<b>1.892.173,54</b>	<b>2.870.755,38</b>	<b>620.577,92</b>	<b>620.577,92</b>
<b>Résultat</b>	<b>978.581,84</b>		<b>978.581,84</b>			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>3.491.333,30</b>	<b>3.491.333,30</b>	<b>2.870.755,38</b>	<b>2.870.755,38</b>	<b>620.577,92</b>	<b>620.577,92</b>

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes, à 3.491.333,30 € et en dépenses, à 2.512.751,46 €, soit un excédent de 978.581,84 €, provenant de recettes d'investissement inscrites au Budget Principal (922.400 €) et au Budget Annexe « Parcs de Stationnement » de clôture (55.981,84 €) et n'ayant pas d'utilisation immédiate en dépenses.

Les mouvements réels s'établissent, en recettes, à 2.870.755,38 € et, en dépenses, à 1.892.173,54 €, les mouvements d'ordre s'équilibrant à 620.577,92 €.

Ces mouvements d'ordre n'appellent pas de remarques particulières. Par contre, il est possible de faire divers commentaires sur les mouvements réels. Ainsi, peuvent être relevées les principales inscriptions suivantes :

✓ En section d'investissement :

- 66.857 € inscrits en dépenses pour assurer le financement de l'étude stratégique sur les relations entre aéroport et territoire dans le cadre du développement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, étude décidée par délibération du Conseil de Communauté n° 2011/0096 du 11 février 2011 avec la participation financière de la Région, du Département et des Villes de Bordeaux et Mérignac ;
- le financement d'autres études par virements de crédits, comme par exemple, l'étude de positionnement économique et d'orientations d'aménagement du Grand Bersol à Pessac (74.400 €), de l'Écoparc (39.565,29 €) et du projet urbain (100.000 €) à Blanquefort, études financées par virements de crédits ;
- 250.000 €, à partir de la ligne « Dépenses imprévues », de fonds de concours de la CUB en faveur à la Ville de Bègles, au titre sa participation au financement des travaux d'aménagement d'urgence (aménagement d'une régie de radiotélédiffusion, renforcement de l'éclairage, installation de panneaux d'affichage et réhabilitation des vestiaires) du Stade André Moga, dans le cadre de l'accession au Top 14 du Club de rugby de l'Union Bordeaux-Bègles, eu égard aux retombées attendues en matière de rayonnement national et international du territoire ;
- 60.000 € de soutien de la Communauté à l'expérimentation par la Commune de Saint-Médard-en-Jalles de technologies de communication sans fil (de type Wimax) comme alternative ou complément à des technologies filaires existantes ou à créer ;
- 200.000 € de complément de crédits pour la création ou la rénovation d'hydrants (Défense incendie) à partir d'une reprise sur le solde de provisions pour grosses réparations constituées sur exercices passés ;
- 10.400 € pour l'acquisition de défibrillateurs en faveur du personnel communautaire ;
- divers virements de crédits proposés, au chapitre 23, en conformité avec les règles fixées, en provenance du FIC vers diverses opérations d'aménagement, (Bègles –ZAC Quartier Mairie : 176.420 € ; Pessac –

ZAC Centre Ville : 400.000 € et opération La Châtaigneraie/Arago : 50.000 €; Eysines – PAE Centre Bourg : 160.000 €; Mérignac – PAE Montesquieu : 100.000 € et opération Résidence les Pins : 150.000 €; Talence – Quartier Thouars : 150.000 €);

- 1.480.000 € prélevés sur la ligne générique des CODEV pour assurer le financement de la réalisation d'une première tranche d'espaces emblématiques à Pessac (fiche action D2) ;
- 800.000 € prélevés sur la ligne générique des CODEV pour assurer le financement de la tranche ferme de requalification du Centre Bourg de Villenave d'Ornon (fiche 14) ;
- 125.000 €, financés avec une participation de la Commune de 99.566,54 € et de notre Établissement de 25.433,46 €, pour la réalisation, par la CUB pour le compte de la Ville de Lormont, de l'éclairage public du parvis de la Mairie à l'angle des rues Dupin et Carbon Blanc ;
- 922.600 € de participation versée par le Département de la Gironde (en application d'une délibération n° 2010/0773 du 28/11/2010 et d'une convention signée le 3/12/2011), pour permettre à la CUB de réaliser des travaux de rénovation de voiries après transfert dans le réseau communautaire par le Conseil Général, participation qu'il est proposé, de mettre en réserve dans l'attente de son utilisation ;
- 6.000.000 € de virement de crédits au Budget Annexe Transports de la ligne « Infrastructures et VRD » au profit des lignes d'acquisition de terrains de la 3<sup>ème</sup> phase dont les crédits sont engagés en totalité.

✓ En section de fonctionnement :

Divers virements de crédits effectués au sein d'un même chapitre ou entre chapitres n'influent pas sur les masses du Budget.

Il peut, cependant, être noté l'ouverture de crédits nouveaux financés à partir de la ligne des dépenses imprévues avec notamment :

- 85.000 € de crédits complémentaires sollicités pour permettre à l'Inspection Générale et de l'Audit de pouvoir recourir à des assistances à maîtrise d'ouvrage au cours du second semestre 2011, pour la réalisation de son programme annuel de travail (audit notamment sur la DSP Haut débit et l'activité Transports) ;

- 150.000 € de nouveau complément de crédit pour la prise en charge de frais d'agences immobilières dans le cadre des préemptions, les crédits inscrits au Budget Primitif et abondés au BS 2011 (566.176,76 €) s'avérant de nouveau insuffisants ;
- 48.000 € pour abonder la ligne de crédit devant supporter le versement d'une subvention de 60.000 € à l'Association Internationale Villes et Ports (A.I.V.P.) pour l'organisation d'un évènement, les 13 et 14 octobre 2011, à Bordeaux, au CAPC sur la thématique des ports fluviaux ;
- 25.000 € pour abonder la subvention de fonctionnement versée en 2011 à l'Association « la Mémoire de Bordeaux et des communes de la Communauté Urbaine », cette subvention passant ainsi de 76.250 € à 101.250 €.

Il peut être également relevé, financés par virements :

- 4.000 € de complément de crédit en faveur de Vélocité ;
- 244.000 € d'indemnité à verser (en exécution de la délibération n°2010/0912 du 17/12/2010) à la Commune de Bouliac, dans le cadre du transfert, en pleine propriété à cette commune, de 14 voies d'un linéaire total de 6,580 km relevant à ce jour du domaine public routier communautaire et aujourd'hui affectées plus à la promenade qu'à la circulation publique et générale relevant de la compétence de la CUB. Cette indemnité est destinée à compenser un surcroît de charges pour la commune (3700 € x 6,580 km x 10 ans) ;
- 145.309 € d'indemnité à verser à un fournisseur pour compenser le préjudice subi du fait de la perte de chiffre d'affaires dans l'exécution d'un marché (Délibération n°2011/0228 du 29 avril 2011).

En section de fonctionnement du Budget Principal, il est, enfin, proposé, d'enregistrer au chapitre 77, en produit exceptionnel, le versement par le Département de la Gironde d'une indemnité compensatoire d'entretien d'un montant de 1.546.750 € correspondant à l'équivalent de 10 ans d'entretien des sections et ouvrages départementaux transférés dans le domaine public routier communautaire et, en exécution de la délibération n°2010/0773 du 28/11/2010, de mettre cette somme, dans l'attente de son utilisation, en provision pour grosses réparations au compte 68.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

### **Considérant,**

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales ;
- la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature ;
- la délibération n° 2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés ;
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X) ;
- la délibération n° 2010/0773 du 28 novembre 2010 et la convention signée en date du 3 décembre 2010 entre la CUB et le Département de la Gironde ;
- les crédits ouverts au budget Primitif 2011 adopté par délibération du Conseil de Communauté n° 2010/0872 du 17 décembre 2010.

**Entendu** le rapport de présentation

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

**D'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 6 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes, à **3.491.333,30 €** et, en dépenses, à **2.512.751,46 €**, soit un excédent de **978.581,84 €**, pour les motifs expliqués plus avant.

#### **Article 2 :**

**D'autoriser** une reprise de 200.000 € sur le solde (1.500.000 €) subsistant au 31/12/2010 sur la provision pour grosses réparations du réseau de défense Incendie constituée en application des délibérations n° 2004/0763 du 19 octobre 2004 et n° 2005/0758 du 14 octobre 2005.

**Article 3 :**

**D'autoriser** la mise en réserve de la somme de 922.600 € versée par le Département de la Gironde dans la cadre du transfert de voiries départementales dans le domaine public routier communautaire (en application d'une délibération n° 2010/0773 du 28/11/2010 et d'une convention signée le 3/12/2011).

**Article 4 :**

**D'autoriser**, en exécution de l'article 3 de la délibération n° 2010/0773 du 28/11/2010, la mise en provision pour risques et charges de fonctionnement courant (entretien et grosses réparations), dans l'attente de son utilisation, de l'indemnité compensatoire d'entretien d'un montant de 1.546.750 € versée par le Département de la Gironde pour l'équivalent de 10 ans d'entretien des sections et ouvrages départementaux transférés dans le domaine public routier communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises au voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour  
0 Voix Contre  
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 SEPTEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE  
2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND